

**Amundi Funds**  
*Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois*  
*Siège social : 5, Allée Scheffer*  
*L-2520 Luxembourg*  
*R.C.S. de Luxembourg B-68.806*

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Cher actionnaire,

Le Conseil d'administration (le « Conseil ») d'Amundi Funds (la « Société ») a décidé de procéder aux modifications suivantes au sein du Compartiment « Amundi Funds Bond Euro Inflation » :

- **Mise en place de la commission de performance pour les classes d'actions FE**

À compter du 1<sup>er</sup> août 2012, le gestionnaire d'investissement aura le droit de percevoir une commission de performance égale à 20 % de la surperformance des classes d'actions **FE** par rapport à l'indice Barclays Capital Euro Government Inflation-Linked Bond. La période d'observation à des fins de calcul commence le 1<sup>er</sup> décembre et se termine le 30 novembre chaque année, la première période d'observation commencera le 1<sup>er</sup> août 2012 et se terminera le 30 novembre 2012.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous avez le droit de revendre vos parts sans commission de rachat, sauf taxes éventuelles, jusqu'à 14h00 le 31 juillet 2012.

La dernière version du Prospectus de la Société et les informations clés pour l'investisseur sont disponibles, sans frais, sur simple demande au siège social de la Société.

En Belgique, le service financier de la Société CACEIS Belgium SA/NV (anc. Fund Administration Service & Technology Network Belgium SA ou en abrégé 'Fastnet Belgium'), ayant son siège social Avenue du Port 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, agit en tant que Agent payeur.

Crédit Agricole S.A. et ses agences, agissent comme distributeurs de la Société en Belgique.

Pour plus d'informations, les informations clés pour l'investisseur, le prospectus simplifié, les rapports périodiques de la Société sont disponibles gratuitement, sur demande, auprès de l'agent financier ainsi qu'auprès des distributeurs.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter vos représentants locaux.

Cordialement,

**Le Conseil d'administration**